



**COMPTE RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 30 juin 2020

**DÉPARTEMENT DE LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE
SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**Nombre de conseillers élus :
23**

**Conseillers en exercice :
23**

**Conseillers qui ont pris part
À la délibération :
23**

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Geours de Maremne s'est réuni dans le restaurant scolaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Mathieu DIRIBERRY, Maire.

Membres présents : ATHANASE Pierre, BERNARDI Jessica, BERTHOME Mathieu, CAPLANNE Séverine, DELPUECH Karine, DUCAMP Séverine, DULUCQ David, FORGUES Jean-Pierre, GAYSSOT Cyril, GARAT Damien, GRANDJEAN Anita, GROCQ Eric, ILLI Dominique, LASSERRE Elisabeth, LABEYRIE Bertrand, LUC Evelyne, MENSAN Patricia, PESQUÉ Christelle, SAINT MARTIN Magalie, SARRAUTE Franck

Absentes excusées : Mme DARMAILLACQ Marie-José a donné procuration à M. ILLI Dominique et Mme NIAANT Sandrine a donné procuration à M. GAYSSOT Cyril.

Secrétaire de séance : Mme DELPUECH Karine

Date de convocation : 24 Juin 2020

Ordre du jour :

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**
 - Modification des commissions municipales et désignation des membres
- **PATRIMOINE :**
 - Dossier de demande de subvention FEC 2020 : étanchéité des tribunes
 - Point sur les chantiers en cours
- **EDUCATION :**
 - Tarifs Accueil Périscolaire et Extrascolaire
- **MARCHÉS PUBLICS**
 - Décision du Maire Groupement de commandes fournitures scolaires
- **RESSOURCES HUMAINES :**
 - Création d'un emploi temporaire sur le service périscolaire et entretien des locaux
- **FINANCES :**
 - Compte de Gestion 2019
 - Commune

- Budget annexe forêt communale
- Budget annexe lotissement Cousins
- Budget annexe lotissement Menjounin
- Budget annexe lotissement Cousins 2
- Compte Administratif 2019
 - Commune
 - Budget annexe forêt communale
 - Budget annexe lotissement Cousins
 - Budget annexe lotissement Menjounin
 - Budget annexe lotissement Cousins 2
- Affectation des résultats 2019
 - Commune
 - Budget annexe forêt communale
 - Budget annexe lotissement Cousins
 - Budget annexe lotissement Menjounin
 - Budget annexe lotissement Cousins 2
- Budget Primitif 2020
 - Commune
 - Budget annexe forêt communale
 - Budget annexe lotissement Cousins
 - Budget annexe lotissement Menjounin
 - Budget annexe lotissement Cousins 2
- **DIVERS**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 juin 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

N°2020 - 30DE : Commissions Municipales – Désignation des membres

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT).

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Compte tenu de la démission d'un conseiller municipal en date du 12/06/2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juin 2020 actant la création de 7 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Municipal ainsi que tout dossier nécessitant un avis et/ou une information

- La commission Education, Intergénération.
- La commission des Affaires Sociales, de la Sécurité, des Fêtes et Cérémonies.
- La commission Sports et Vie Associative.
- La commission Urbanisme, Patrimoine.
- La commission Voirie, Environnement.
- La commission Communication, Culture.
- La commission Finances, Economie Emploi, Ressources Humaines.

Considérant qu'il convient ainsi de modifier la désignation des membres de certaines commissions municipales.

Considérant que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission est variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de une à cinq commissions.

Nous proposons donc au Conseil Municipal, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret, **désigne à l'unanimité** au sein des commissions suivantes :

1 – La commission Education, Intergénération :

Président : Mr Mathieu DIRIBERRY

- Mme Christelle PESQUE
- Mme Karine DELPUECH
- Mme Jessica BERNARDI
- M. Dominique ILLI

2 – La commission des Affaires Sociales, de la Sécurité, des Fêtes et Cérémonies :

Président : Mr Mathieu DIRIBERRY

- Mr Pierre ATHANASE
- Mme Patricia MENSAN
- Mr David DULUCQ
- Mr Franck SARRAUTE
- Mme Magalie SAINT-MARTIN
- Mme Elisabeth LASSERRE
- Mme Anita GRANDJEAN
- Mme Marie-José DARMAILLACQ

3 – La commission Sport et Vie Associative :

Président : Mr Mathieu DIRIBERRY

- Mme Evelyne LUC
- Mme Anita GRANDJEAN
- Mme Séverine CAPLANNE

- Mr Eric GROCCQ

- Mme Christelle PESQUE
- Mr Franck SARRAUTE
- Mme Karine DELPUECH
- Mme Sandrine NIANIANT

4 – La commission Urbanisme, Patrimoine :

Président : Mr Mathieu DIRIBERRY

- Mr Jean-Pierre FORGUES
- Mr Mathieu BERTHOME
- Mr Bertrand LABEYRIE

- Mr Dominique ILLI

5 – La commission Voirie, Environnement :

Président : Mr Mathieu DIRIBERRY

- Mr Damien GARAT

- Mr David DULUCQ

- Mr Eric GROCCO

- Mr Mathieu BERTHOME

6 – La commission Communication, Culture :

Président : Mr Mathieu DIRIBERRY

- Mme Séverine DUCAMP

- Mme Jessica BERNARDI

- Mme Elisabeth LASSERRE

7 – La commission Finances, Economie Emploi, Ressources Humaines :

Président : Mr Mathieu DIRIBERRY

- Mr Jean-Pierre FORGUES

- Mr Bertrand LABEYRIE

- Mr Mathieu BERTHOME

- Mme Karine DELPUECH

- Mr Franck SARRAUTE

- Mr Cyril GAYSSOT

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

PATRIMOINE

N° 2020-31DE : Demande de subvention FEC 2020 – Etanchéité des Tribunes

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de St Geours de Maremne est éligible à l'octroi d'une subvention lors de la répartition du Fonds d'Équipement des Communes pour l'exercice 2020.

En effet suite au renouvellement des conseillers départementaux en 2015 il a été décidé avec l'ensemble des maires du canton de reconduire la méthode d'attribution du Fonds d'équipement des Communes à savoir une subvention tous les 2 ans.

C'est dans ce cadre qu'il présente le projet de mise en œuvre de l'étanchéité complète des tribunes du stade de football permettant à court terme de préserver la structure et notamment les vestiaires avant les études et la rénovation complète à moyen terme.

Le coût de ces travaux est estimé à 32100€HT soit 38520€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser l'opération visant à l'étanchéité des tribunes du terrain d'honneur de football,

- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental des Landes, dans le cadre du Fonds d'Équipement des Communes,

- CHARGE Monsieur le Maire d'instruire ce dossier

Point sur les chantiers en cours

M. Jean-Pierre FORGUES fait un point sur les chantiers en cours :

- Salle des fêtes :
- Gymnase :la livraison de ces travaux devrait intervenir pour 2021

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

ÉDUCATION

N° 2020-32DE : Tarifs Accueil Périscolaire et Extrascolaire

Madame Christelle PESQUE, Adjointe au Maire déléguée à l'Education et l'Intergénération expose à l'assemblée que les tarifs appliqués pour l'accueil Périscolaire et Extrascolaire sont basés sur une délibération du 6 février 2018.

Les grilles tarifaires s'appuyaient sur les principes suivants :

- La justice sociale avec une meilleure adaptation des grilles tarifaires au revenu des familles.
- Une visibilité et une cohérence accrues en harmonisant nos grilles avec celles de la communauté de communes MACS.

Une révision annuelle des tarifs au 1^{er} septembre était également prévue.

Il apparaît aujourd'hui inapproprié, au regard du contexte économique très difficile engendré par une crise sanitaire sans précédent, de répercuter une hausse des tarifs.

Par ailleurs l'accueil du mercredi dépend désormais du périscolaire et non de l'extrascolaire.

Enfin, les services périscolaires font remarquer que des modalités d'échelonnement pour la mise en œuvre des tarifs de 2018 sont désormais caduques et peuvent prêter à confusion.

Compte tenu des éléments exposés :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **de FIXER** ainsi qu'il suit les tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire.
- **d'ETUDIER** annuellement une révision des tarifs au 1^{er} septembre à compter de l'année 2021.

Accueil Périscolaire (Matin et Soir) :

Quotients familiaux	Matin 7h15- 8h30	Soir 16h30- 17h30	Soir 16h30- 18h30
QF < 350 €	0.80 €	1.35 €	1.85 €
350 € ≤ QF < 450 €	0.80 €	1.35 €	1.85 €
450 € ≤ QF < 567 €	0.80 €	1.35 €	1.85 €
567 € ≤ QF < 723 €	0.80 €	1.35 €	1.85 €

723 € ≤ QF < 820 €	0.90 €	1.45 €	2.05 €
820 € ≤ QF < 905 €	1.00 €	1.55 €	2.25 €
905 € ≤ QF < 1050 €	1.10 €	1.65 €	2.45 €
1050 € ≤ QF < 1200 €	1.10 €	1.80 €	2.60 €
1200 € ≤ QF < 1500 €	1.20 €	1.80 €	2.70 €
1500 € ≤ QF < 2000 €	1.40 €	2.00 €	3.10 €
QF ≥ 2000 €	1.60 €	2.20 €	3.50 €

Tarifs applicables à compter du 30/06/2020.

Retards :

L'accueil périscolaire fermant ses portes à 18h30, 10€ supplémentaires seront facturés aux familles pour chaque enfant présent après 18h30.

Accueil Périscolaire (du mercredi) :

Quotients familiaux	Journée	Demi-journée sans repas
QF < 350 €	6.00 €	3.00 €
350 € ≤ QF < 450 €	6.00 €	3.00 €
450 € ≤ QF < 567 €	6.00 €	3.00 €
567 € ≤ QF < 723 €	6.40 €	3.20 €
723 € ≤ QF < 820 €	8.35 €	4.18 €
820 € ≤ QF < 905 €	9.70 €	4.85 €
905 € ≤ QF < 1050 €	9.70 €	4.85 €
1050 € ≤ QF < 1200 €	11.00 €	5.50 €
1200 € ≤ QF < 1500 €	12.00 €	6.00 €
1500 € ≤ QF < 2000 €	13.00 €	6.50 €
QF ≥ 2000 €	13.20 €	6.60 €

Tarifs applicables à compter du 30/06/2020.

Retards :

L'accueil périscolaire (du mercredi) fermant ses portes à 18h30, 10€ supplémentaires seront facturés aux familles pour chaque enfant présent après 18h30.

Accueil Extrascolaire (Vacances scolaires) :

- 1^{ère} semaine des vacances d'hiver
- 1^{ère} semaine des vacances de printemps
- Mois de juillet (ajustement suivant calendrier scolaire)
- 1^{ère} semaine des vacances de Toussaint

Quotients familiaux	Journée
QF < 350 €	6.00 €
350 € ≤ QF < 450 €	6.00 €
450 € ≤ QF < 567 €	6.00 €
567 € ≤ QF < 723 €	6.40 €
723 € ≤ QF < 820 €	8.35 €
820 € ≤ QF < 905 €	9.70 €
905 € ≤ QF < 1050 €	9.70 €
1050 € ≤ QF < 1200 €	11.00 €
1200 € ≤ QF < 1500 €	12.00 €
1500 € ≤ QF < 2000 €	13.00 €
QF ≥ 2000 €	13.20 €

Tarifs applicables à compter du 30/06/2020.

Retards :

L'accueil extrascolaire (Vacances scolaires) fermant ses portes à 18h30, 10€ supplémentaires seront facturés aux familles pour chaque enfant présent après 18h30.

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

RESSOURCES HUMAINES

N° 2020-54DE : Création d'un emploi temporaire

Monsieur Jean-Pierre FORGUES, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines, expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de créer un emploi temporaire d'Adjoint Technique catégorie hiérarchique C pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible pour congés de maternité, à compter du 1^{er} août 2020 dans le service périscolaire et entretien des locaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3- 1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De créer un emploi temporaire à temps non complet à raison de 30 heures /semaine d'Adjoint Technique emploi de la catégorie hiérarchique C, pour le remplacement d'un agent indisponible pour congés de maternité à compter du 01/08/2020 et pour la durée d'absence de l'agent dans le service périscolaire et entretien des locaux,
- Que l'agent recruté sur cet emploi sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : Agent polyvalent des services périscolaires et entretien des locaux,
- Que l'agent recruté sera rémunéré sur l'indice brut 350 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint Technique emploi de catégorie hiérarchique C,
- Que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans la limite de la durée d'absence de l'agent remplacé,
- Que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet,
- Que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

FINANCES

N° 2020-33DE : Examen et Vote du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI)

Vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-34DE : Examen et Vote du compte de gestion 2019– Budget Annexe Forêt communale

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et NIAANT, Mrs GAYSSOT et ILLI)

Vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-35DE : Examen et Vote du compte de gestion 2019– Budget Annexe Lotissement Cousins

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et NIAANT, Mrs GAYSSOT et ILLI)

Vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-36DE : Examen et Vote du compte de gestion 2019– Budget Annexe Lotissement Menjounin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et NIAANT, Mrs GAYSSOT et ILLI)

Vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-37DE : Examen et Vote du compte de gestion 2019– Budget Annexe Lotissement Cousins 2

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et NIAANT, Mrs GAYSSOT et ILLI)

Vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-38DE : Vote du compte administratif 2019

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur Jean-Pierre FORGUES, Membre de la Commission des Finances présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et NIAANT, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	3 158 101.31 €
Réalisé :	558 057.47 €
Reste à réaliser :	2 614 150.84 €

Recettes :

Prévu :	3 158 101.31 €
Réalisé :	3 049 162.34 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	2 402 120.31 €
Réalisé :	2 269 282.82 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	2 402 120.11 €
Réalisé :	3 506 063.15 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	2 491 104.87 €
Fonctionnement	1 236 780.33 €
Résultat Global :	3 727 885.20 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-39DE : Vote du compte administratif 2019-Budget Annexe Forêt communale

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur Jean-Pierre FORGUES, Membre de la Commission des Finances présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et NIAANT, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :**Dépenses**

Prévu :	0.00 €
Réalisé :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	0.00 €
Réalisé :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :**Dépenses**

Prévu :	60 843.49 €
Réalisé :	7 143.75 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	60 843.49 €
Réalisé :	227 733.49 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement :	220 589.74 €
Résultat Global :	220 589.74 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-40DE : Vote du compte administratif 2019-Budget Annexe Lotissement Cousins

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur Jean-Pierre FORGUES, Membre de la Commission des Finances présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe du lotissement Cousins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	606 627.98 €
Réalisé :	526 372.11 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	1 165 336.39 €
Réalisé :	316 723.17 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	1 215 346.39 €
Réalisé :	316 723.34 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	1 215 346.39 €
Réalisé :	1 306 405.44 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-209 648.94 €
Fonctionnement :	989 682.10 €
Résultat Global :	780 033.16 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-41DE : Vote du compte administratif 2019-Budget Annexe Lotissement Menjounin

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur Jean-Pierre FORGUES, Membre de la Commission des Finances présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe du lotissement Menjounin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	743 180.54 €
Réalisé :	587 066.97 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	743 180.54 €
Réalisé :	359 063.38 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :**Dépenses**

Prévu :	684 127.29 €
Réalisé :	494 924.30 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	684 127.29 €
Réalisé :	779 117.74 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-228 003.59 €
Fonctionnement :	284 193.44 €
Résultat Global :	56 189.85 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-42DE : Vote du compte administratif 2019-Budget Annexe Lotissement Cousins 2

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Monsieur Jean-Pierre FORGUES, Membre de la Commission des Finances présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe du lotissement Cousins 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et NIAnt, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :**Dépenses**

Prévu :	161 100.00 €
Réalisé :	128 024.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	161 100.00 €
Réalisé :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :**Dépenses**

Prévu :	161 100.00 €
Réalisé :	128 024.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	161 100.00 €
Réalisé :	128 024.20 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-128 024.00 €
Fonctionnement :	0.20 €
Résultat Global :	-128 023.80 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-43DE : Affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	568 062.22 €
- un excédent reporté de :	668 718.11 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 236 780.33 €
- un excédent d'investissement de :	2 491 104.87 €
- un déficit des restes à réaliser de :	2 614 150.84 €
Soit un besoin de financement de :	123 045.97 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 :	
EXCEDENT	1 236 780.33 €

Affectation complémentaire en réserve (1068)	123 045.97 €
---	--------------

Résultat reporté en Fonctionnement (002)	1 113 734.36 €
---	----------------

Résultat d'investissement reporté (001) :	
EXCEDENT	2 491.104.87 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-44DE : Affectation des résultats 2019 – Annexe Forêt Communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	194 676.25 €
- un excédent reporté de :	25 913.49 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	220 589.74 €

- un déficit d'investissement de :	0.00 €
------------------------------------	--------

- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €
Soit un besoin de financement de : 0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 :
EXCEDENT 220 589.74 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 €

Résultat reporté en Fonctionnement (002) 220 589.74 €
Résultat d'investissement reporté (001) :
DEFICIT 0.00 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-45DE : Affectation des résultats 2019 -Annexe Lotissement Cousins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI),
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 164 853.77 €
- un excédent reporté de : 824 828.33 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 989 682.10 €

- un déficit d'investissement de : 209 648.94 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €
Soit un besoin de financement de : 209 648.94 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 :
EXCEDENT 989 682.10 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :
989 682.10 €

Résultat d'investissement reporté (001) :
DEFICIT 209 648.94 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-46DE : Affectation des résultats 2019 – Annexe Lotissement Menjounin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI),
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 284 193.31 €
- un excédent reporté de : 0.13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 284 193.44 €
- un déficit d'investissement de : 228 003.59 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 228 003.59 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 :
EXCEDENT 284 193.44 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :
284 193.44 €
Résultat d'investissement reporté (001) :
DEFICIT 228 003.59 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-47DE : Affectation des résultats 2019 – Lotissement Cousins 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.20 €
- un excédent reporté de : 0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0.20 €

- un déficit d'investissement de : 128 024.00 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €
Soit un besoin de financement de : 128 024.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 :
EXCEDENT 0.20 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) : 0.20 €
Résultat d'investissement reporté (001) :
DEFICIT 128 024.00 €

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-48DE : Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 contre (Mmes DARMAILLACQ et Niant, Mrs GAYSSOT et ILLI),

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 5 605 508.42 €

Recettes : 5 605 508.42 €

Fonctionnement

Dépenses : 3 568 856.64 €

Recettes : 3 568 856.64 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 5 605 508.42 € (dont 2 614 150.84 € de RAR)

Recettes : 5 605 508.42 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 568 856.64 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 3 568 856.64 € (dont 0.00 € de RAR)

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-49DE : Budget Primitif 2020 – Budget Annexe Forêt Communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 264 719.74 €

Recettes : 264 719.74 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 0.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 264 719.74 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 264 719.74 € (dont 0.00 € de RAR)

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-50DE : Budget Primitif 2020 – Budget Annexe Lotissement Cousins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 396 456.82 €

Recettes : 540 489.98 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 320 499.98 €

Recettes : 1 320 499.98 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 396 456.82 € (dont 0.00 € de RAR)

<i>Recettes :</i>	<i>540 489.98 € (dont 0.00 € de RAR)</i>
<u>Fonctionnement</u>	
<i>Dépenses :</i>	<i>1 320 499.98 € (dont 0.00 € de RAR)</i>
<i>Recettes :</i>	<i>1 320 499.98 € (dont 0.00 € de RAR)</i>

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-51DE : Budget Primitif 2020 – Budget annexe Lotissement Menjounin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 354 221.10 €

Recettes : 590 410.95 €

Fonctionnement

Dépenses : 640 420.95 €

Recettes : 640 420.95 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 354 221.10 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 590 410.95 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 640 420.95 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 640 420.95 € (dont 0.00 € de RAR)

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-52DE : Budget Primitif 2020 – Budget annexe Lotissement Cousins 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 386 048.00 €

Recettes : 386 048.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 258 034.20 €

Recettes : 258 034.20 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 386 048.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 386 048.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 258 034.20 € (dont 0.00 € de RAR)

Recettes : 258 034.20 € (dont 0.00 € de RAR)

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

N° 2020-53DE : Taux d'imposition – Taxes directes locales 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :

Taxe Foncier Bâti : 13.41 %

Taxe Foncier Non Bâti : 52.47 %

Rendu exécutoire par affichage le : 02/07/2020 et transmission au contrôle de légalité le : 02/07/2020

DIVERS

La séance est levée à 20 h 00

Table des délibérations de la séance du 30 Juin 2020

2020-30DE : Commissions Municipales – Désignation des membres

2020-31DE : Demande de subvention FEC 2020 – Etanchéité des tribunes

2020-32DE : Tarifs Accueil Périscolaire et Extrascolaire

2020–33DE : Examen et vote du compte de gestion 2019

2020–34DE : Examen et vote du compte de gestion 2019 – Budget annexe Forêt communale

2020–35DE : Examen et vote du compte de gestion 2019 – Budget annexe Lotissement Cousins

2020–36DE : Examen et vote du compte de gestion 2019 – Budget annexe Lotissement Menjounin

2020-37DE : Examen et vote du compte de gestion 2019 – Budget annexe Lotissement Cousins 2

2020-38DE : Vote du compte administratif 2019

2020-39DE : Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe Forêt communale

2020-40DE : Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe Lotissement Cousins

2020-41DE : Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe Lotissement Menjounin

2020-42DE : Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe Lotissement Cousins 2

2020-43DE : Affectation des résultats 2019

2020-44DE : Affectation des résultats 2019 – Budget annexe Forêt Communale

2020-45DE : Affectation des résultats 2019 – Budget annexe Lotissement Cousins

2020-46DE : Affectation des résultats 2019 – Budget annexe Lotissement Menjounin

2020-47DE : Affectation des résultats 2019 – Budget annexe Lotissement Cousins 2

2020-48DE : Vote du Budget Primitif 2020

2020-49DE : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Forêt communale

2020-50DE : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Lotissement Cousins

2020-51DE : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Lotissement Menjounin

2020-52DE : Vote du Budget Primitif 2020 – Budget annexe Lotissement Cousins 2

2020-53DE : Taux d'imposition – Taxes directes locales 2020

2020-54DE : Création d'un emploi temporaire

